AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE
BULLETIN DE LA MER DE CORAIL

BULLETIN n° 3
Février 2019

DÉCLARATION D'INTENTION ENTRE LA FRANCE-NOUVELLE-CALÉDONIE ET L'AUSTRALIE SUR LA GESTION DURABLE DE LA MER DE CORAIL

La *déclaration d'intention entre la France-Nouvelle-Calédonie et l'Australie sur la gestion durable de la mer de Corail* (la Déclaration), signée en 2010, confirme l'intention de l'Australie et de la France-Nouvelle-Calédonie de collaborer pour :

- renforcer le cadre scientifique pour une collaboration sur la conservation et la gestion de la mer de Corail et de ses environs ;
- établir une collaboration à long terme entre les organismes et les institutions responsables de la gestion des zones océaniques, récifales et lagunaires de la mer de Corail ; et
- renforcer les démarches régionales pour assurer une approche transfrontalière globale de la conservation de la diversité biologique de la mer de Corail, y compris les ressources naturelles, de manière coopérative et complémentaire.

Ce bulletin d'information sera publié périodiquement pour suivre la progression des activités dans le cadre de la Déclaration.

LES DERNIERS REFUGES DE BIODIVERSITÉ SOUS PROTECTION

Une étape marquante pour l'avenir du parc naturel vient d'être franchie. 100 % des récifs et lagons « pristines » du Parc sont hautement protégés suite à l'adoption d'un texte par le gouvernement, le 14 août 2018. Soit **1 630 km² de récifs coralliens et 12 375 km² de lagons coralliens associés** aux « pristines ». Une superficie qui vient s'ajouter au 15 000 km² de récifs coralliens de la planète qui bénéficient déjà de ce même niveau de protection.

Désormais, dans le monde, 16 630 km² de récifs sont hautement protégés. Soit 11 % des récifs.

© Francesca Benzoni, IRD Mission POST BLANCO

28 000 KM² DE RÉSERVES DANS LE PARC NATUREL

Cet arrêté pris par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie instaure de nouvelles réserves dans le parc naturel de la mer de Corail, dont la superficie totale équivaut à environ une fois et demie la surface de la Grande-Terre de la Nouvelle-Calédonie.

Une partie de ces espaces est classée en réserve intégrale (eaux libres, récifs, lagons et îlots) :

- **7 000 km², contre 0,6 km² classés jusqu'à ce jour. Soit une superficie équivalente à ce que représente la province Sud.**

Une autre partie est classée en réserve naturelle (eaux libres, récifs, lagons et îlots) :

- **21 000 km², contre 3 100 km² classés jusqu'à ce jour. Soit une superficie plus importante que la Grande-Terre, l'île principale de la Nouvelle-Calédonie.**

DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT AVEC
Australian Government Great Barrier Reef Marine Park Authority
Parc naturel de la mer de Corail
Australian Government Parks Australia
Australian Marine Parks

AUSTRALIE ET NOUVELLE-CALÉDONIE
BULLETIN DE LA MER DE CORAIL

BULLETIN n° 3
Février 2019

CLASSEMENT EN RÉSERVES

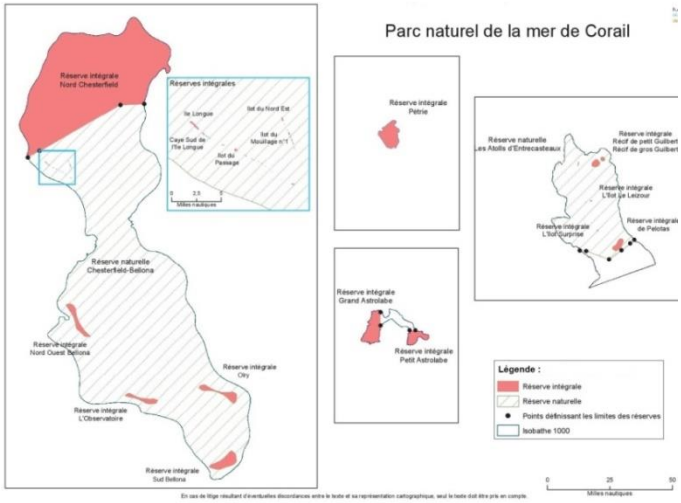

LES NOUVEAUX USAGES

Cette décision induit de nouvelles restrictions d'usages pour les professionnels comme pour les particuliers en lien avec le niveau de protection. **Dans les réserves intégrales (protection de niveau 1 IUCN), tout accès et activité demeurent interdits,** sauf pour les opérations de surveillance, de sauvegarde de la vie humaine en mer et pour les activités de recherche scientifique disposant d'une dérogation du gouvernement. **Dans les réserves naturelles (protection de niveau 2 IUCN), toute pêche est interdite** (y compris pour l'autoconsommation) et **tout accès** (professionnels du tourisme, scientifiques, plaisanciers…) **est soumis à autorisation du gouvernement**. **Sont également interdits les animaux domestiques, le bivouac et les pique-niques à terre, les sports nautiques motorisés, la pêche, la chasse, les foils et les activités aériennes, motorisées ou non. Aucun prélèvement n'est permis et l'instauration de droits d'accès payants est en cours d'étude**.

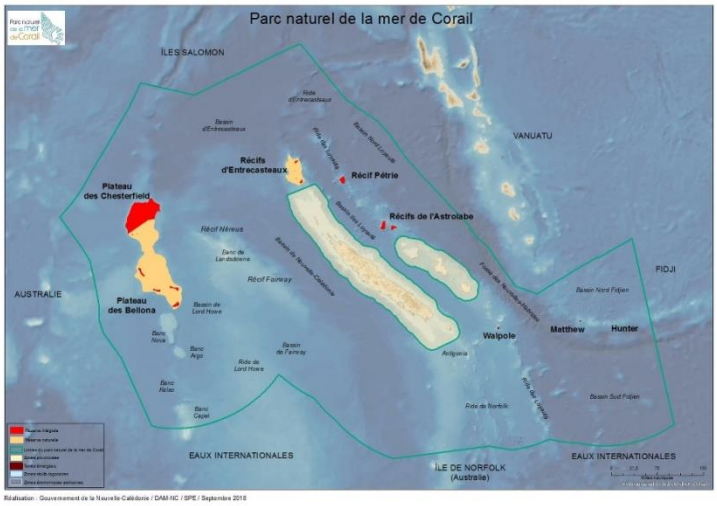

UN TOURISME RÉGLEMENTÉ DANS LE PARC

© Chesterfield, île Longue Théa Jacob WWF

Les activités touristiques professionnelles dans le parc naturel de la mer de Corail sont également réglementées. Un arrêté fixe dorénavant le cadre dans lequel pourront s'exercer ces activités dans les réserves naturelles, et met en place notamment un dispositif d'autorisations personnalisées. En effet, tout opérateur de tourisme qui souhaiterait organiser un circuit touristique dans le parc naturel de la mer de

Corail devra disposer d'une autorisation préalable du gouvernement, assortie de prescriptions adaptées à son activité. L'objectif à terme étant d'avoir un tourisme durable sous contrôle et respectueux des bonnes pratiques. Tout usage pouvant avoir un impact sur la biodiversité du Parc sera interdit.

QUEL TYPE DE BATEAU AUTORISE À FAIRE UNE DEMANDE ?

L'accès à ces réserves est désormais interdit à tout bateau d'une capacité supérieure à 200 passagers. « *Le tourisme dans nos eaux n'était pas réglementé. Jusqu'à présent, n'importe quelle croisière pouvait s'organiser dans l'espace du Parc sans en formuler la demande*, souligne Philippe Germain, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. *Depuis ce matin, c'est terminé. Il y aura des règles à observer. Et la première sera d'obtenir une autorisation*. »

Après étude de leur demande, des croisières dites « expéditions » transportant jusqu'à 200 passagers pourront ainsi, sous conditions très strictes (cahier des charges, observateurs embarqués, visites des sites par petits groupes…), accéder aux réserves naturelles — et non aux réserves intégrales —. « *Les conditions mises en place doivent assurer que ces expéditions ne portent pas atteinte à la biodiversité et à l'espace à découvrir* », insiste l'exécutif.

Les demandes d'accès des navires type charter, pouvant transporter 1 à 12 passagers, seront également étudiées au cas par cas et soumises à un arrêté d'autorisation encadrant les activités sur site.

Quel que soit le nombre de passagers transportés, du personnel formé à la réglementation et aux bonnes pratiques dans le parc naturel devra obligatoirement être présent à bord de chaque navire.

ENTRECASTEAUX : PREMIER PLAN D'ACTIONS ISSU DU PLAN DE GESTION DU PARC

© Entrecasteaux, îlot Huon DAM-NC SPE

ans à venir s'avérait nécessaire puisque l'actuel plan de gestion des atolls d'Entrecasteaux arrive à échéance fin 2018. Ce document écrit avant la création du parc naturel de la mer de Corail a été transformé en un plan d'actions rattaché pour cinq ans au plan de gestion 2018-2022 du parc naturel de la mer de Corail.

UN TRAVAIL PARTICIPATIF

Ce plan d'actions dédié aux atolls d'Entrecasteaux renforce la protection en vigueur depuis l'inscription du site au patrimoine mondial de l'Unesco en 2008. Il est le fruit d'un travail participatif conduit au premier semestre 2018, à travers notamment deux ateliers de travail d'une journée organisés par la direction des Affaires maritimes. Ces ateliers ont

réuni des scientifiques, des experts, des membres d'associations, ainsi que tous les membres du comité de gestion du parc qui le souhaitaient, pour écrire et valider le plan d'actions Entrecasteaux 2018-2022. Son adoption a ensuite fait l'objet d'un arrêté du gouvernement.

MAINTENIR LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DU BIEN UNESCO

Concret et réaliste, ce plan d'actions prévoit de poursuivre et d'améliorer les suivis réalisés depuis 10 ans sur les tortues vertes, les oiseaux marins et les récifs coralliens. Les espèces envahissantes seront contrôlées et, si besoin, éradiquées. La rédaction d'un guide des bonnes pratiques et la participation à la fête de la mer à Poum, commune située à l'extrême nord de la Nouvelle-Calédonie permettront d'impliquer et sensibiliser les populations.
À noter que dans la lignée de l'opération « Les Calédoniens ont la parole » qui a porté sur le plan de gestion du Parc naturel de la mer de Corail en février 2017, une consultation grand public a été organisée, du 28 juin au 12 juillet 2018, sur ce projet d'arrêté, mais aussi sur les deux autres projets d'arrêtés instaurant des réserves et encadrant le tourisme professionnel dans le Parc.

PARKS AUSTRALIA : LA GESTION DU PARC MARIN DE LA MER DE CORAIL D'AUSTRALIE

Le 1er juillet 2018, une superficie de 2,3 millions km^2 est venue s'ajouter aux parties des océans australiens déjà sous protection. Ce résultat est dû au système de gestion d'avant-garde des parcs marins de l'Australie, qui est unique au monde. Cinq nouveaux plans de gestion sont entrés en vigueur, protégeant ainsi la totalité des 58 parcs marins australiens.

L'Australie gère donc actuellement le plus grand réseau de parcs marins dans le monde : environ 2,8 millions km^2 de surface océanique. Dès que le Parc de la Grande Barrière de Corail et la Réserve des îles Heard-et-Mc-Donald, tous deux gérés par d'autres organismes gouvernementaux, sont inclus, ce chiffre passe à 3,2 millions km^2, soit 35 % du domaine maritime de l'Australie.

Le Coral Sea Marine Park Management Plan (*plan de gestion du Parc marin de la mer de Corail*) est maintenant en place et couvre les dispositifs de gestion pour les 989 836 km^2 d'un des plus grands parcs marins du globe. Il protège 16 différents environnements de reliefs océaniques, notamment des monts sous-marins, des canyons et des plaines, 34 récifs, 56 cayes et îlots, 15 000 km^2 de structures récifales et une multitude de coraux, poissons de récif, étoiles de mer, palourdes et concombres de mers. Il établit les zones et la réglementation des activités dans le parc marin et reflète un équilibre judicieux qui augmente le niveau de protection tout en permettant un usage durable.

Tous les acteurs et parties prenantes ont joué un rôle essentiel dans la préparation du plan de gestion. Les commentaires reçus pendant deux consultations publiques, les recommandations indépendantes du Commonwealth Marine Reserves Review (*l'Examen des réserves marines du Commonwealth*), les conseils de l'Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics and Sciences (*le Bureau australien de l'économie*

et des sciences de l'agriculture et des ressources) et les consultations avec les organismes appropriés du Commonwealth et des états et territoire ont tous été pris en compte pour la rédaction du plan. C'est un temps fort pour Parks Australia, le passage de la phase de préparation à la gestion dynamique. Nous cherchons à établir de nouveaux liens et travailler en partenariats pour développer des initiatives novatrices.

Dans les mois qui viennent, nous porterons nos efforts sur la mise en place d'un Coral Sea Marine Park Advisory Committee (*un comité consultatif du Parc marin de la mer de Corail*) et l'utilisation de l'expérience et des compétences des divers acteurs pour nous guider et nous conseiller dans la mise en place des programmes et des mesures de gestion pour le Parc marin de la mer de Corail.

© Daniela Ceccarelli. L'étude d'un récif du parc marin de la mer de Corail

Une somme de 35 millions de dollars australiens, destinée à aider les industries et les collectivités dans la transition vers les nouveaux dispositifs de gestion de l'Australian Marine Park, a été annoncée par le gouvernement australien. Cette somme permettra de soutenir et d'indemniser les pêcheurs commerciaux et autres usagers concernés dans leur transition vers le nouveau contexte opérationnel.

Pour plus d'informations sur les parcs marins australiens et leurs dispositifs de gestion, rendez-vous sur le site internet des parcs d'Australie à l'adresse suivante : parksaustralia.gov.au/marine

SURVEILLER LA SANTÉ DES RÉCIFS DANS LE PARC MARIN DE LA MER DE CORAIL

En avril 2018, des scientifiques de Parks Australia et James Cook University ont entamé un programme triennal pour surveiller l'état de santé de certains récifs coralliens les plus éloignés et plus intacts d'Australie, dans le Parc marin de la mer de Corail. Ce projet va comprendre plus de 100 jours de surveillance *en mer* pendant lesquels l'équipe de recherche espère pouvoir étudier l'état de santé de 20 importants écosystèmes coralliens chaque année.

Il représente un engagement essentiel pour approfondir nos connaissances sur la biodiversité dans le Parc marin de la mer de Corail et façonner nos mesures de gestion. Les données recueillies au cours du projet vont consolider les informations de référence sur le parc que nous possédons déjà et fournir des observations concernant les fonctions et la connectivité de l'écosystème des récifs coralliens, leur état de santé et leur résilience (notamment leur récupération après des épisodes de blanchissement ou des événements climatiques), et les quantités de débris marins avec leurs impacts potentiels.

Les résultats préliminaires des expéditions faites en 2018 ont révélé une bonne couverture

corallienne, l'évidence de connectivité entre les récifs de Nouvelle-Calédonie et de la Grande Barrière de Corail, et de nouvelles espèces de coraux. Il y avait aussi une grande diversité de poissons. Malheureusement, des débris marins sont encore présents dans la plupart des récifs visités.

Nous publierons des mises à jour régulières sur ce projet par le biais de nos comptes de médias sociaux et notre plateforme internet Australian Marine Park Science Atlas.

LES COMITÉS CONSULTATIFS D'AUSTRALIAN MARINE PARKS

Afin d'accompagner les nouveaux plans de gestion d'Australian Marine Parks, Parks Australia est en train de mettre en place de nouveaux comités consultatifs.

Grâce à ces comités, nous allons engager l'ensemble des acteurs des parcs marins dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des mesures de gestion autour de l'Australie.

Ils nous aideront par ailleurs à atteindre nos buts de créer plus de possibilités pour utiliser ou bénéficier des parcs marins, et de renforcer les partenariats avec les propriétaires traditionnels, les usagers des parcs marins, les membres des collectivités locales et régionales et les autres acteurs du secteur maritime.

Afin de soutenir ces objectifs, Parks Australia va solidifier et diversifier ses efforts d'engagement et les nouveaux comités consultatifs joueront un rôle déterminant.

Á travers les six réseaux d'Australian Marine Park, les comités offriront des mécanismes essentiels pour créer des dialogues avec les groupes intéressés, faciliter la participation active à la gestion et l'usage des parcs marins et échanger des connaissances, des compétences et du savoir-faire.

Ces collaborations seront primordiales pour concrétiser la vision de Parks Australia d'une gestion nous garantissant des parcs marins sains, robustes et bien gérés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet ou envoyez un courriel à AMPAdvisoryCommittees@environment.gov.au

NOUVEAU SITE INTERNET — ORGANISEZ DÈS MAINTENANT VOS MARQUE-PAGES !

Nous sommes très heureux d'annoncer que les parcs marins australiens ont un nouveau site internet — vous pouvez maintenant nous trouver à l'adresse suivante parksaustralia.gov.au/marine.

Pour chacun de nos 58 parcs, vous y trouverez des renseignements détaillés, des cartes téléchargeables, le plan de gestion et les informations pour faire une demande de permis en ligne sur le nouveau site.

Les événements marquants du Parc marin de la mer de Corail présenté actuellement sur le site comprennent une courte vidéo réalisée par des

scientifiques travaillant sur le nouveau projet d'état de santé de la barrière de corail, une introduction au récif d'Osprey, avec tous ses étranges et merveilleux habitants, et un voyage dans les profondeurs pour découvrir comment les monts et les canyons sous-marins du parc ont été cartographiés.

N'oubliez pas de vous inscrire pour recevoir toutes nos actualités sur les parcs marins !

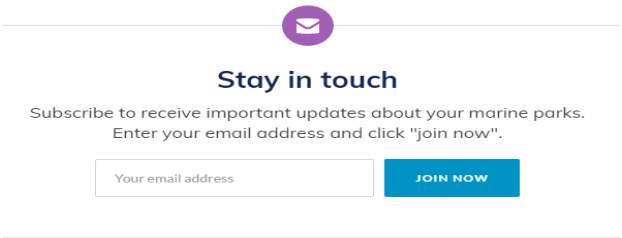

Nous avons également lancé récemment l'Australian Marine Parks Science Atlas (*l'atlas scientifique des parcs marins d'Australie*), un outil de visualisation de cartes interactif qui présente les dernières avancées scientifiques dans nos parcs marins, notamment dans le Parc marin de la mer de Corail. Pour en savoir plus, consultez atlas.parksaustralia.gov.au/amps

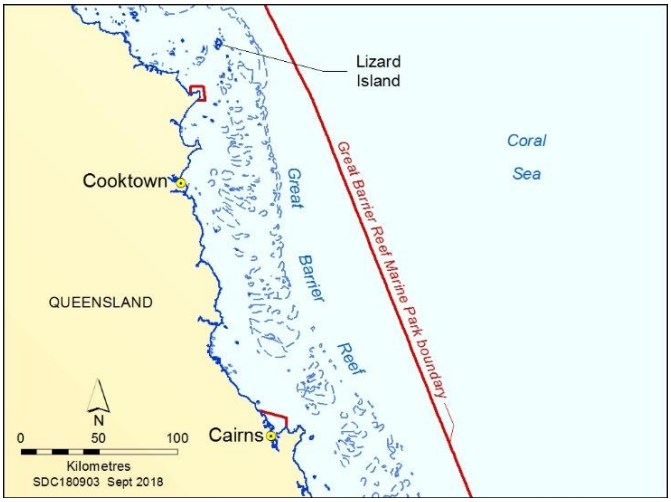

© Commonwealth of Australia (Great Barrier Reef Marine Park Authority)

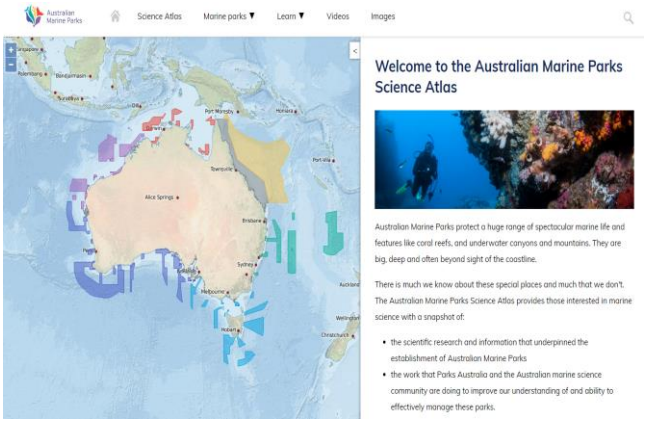

© Commonwealth of Australia (Great Barrier Reef Marine Park Authority)

GREAT BARRIER REEF MARINE PARK AUTHORITY : PROGRAMME DE CONTRÔLE DE L'ACANTHASTER PLANCI

L'étoile de mer acanthaster planci (aussi appelée « couronne d'épines » ou « coussin de belle-mère ») est un prédateur qui dévore le corail vivant et peut manger quotidiennement plus de 250 cm^2 de corail, environ la taille d'un plat de service.

Bien que cette espèce soit une habitante naturelle des récifs coralliens de l'Australie, il y a eu quatre sérieuses infestations connues dans la Grande Barrière de Corail depuis les années soixante.

Toutes ces infestations ont commencé dans la zone au large du bassin des tropiques humides, dans les récifs entre Lizard Island et Cairns.

Comprendre les raisons de ces infestations a été une priorité de recherche importante des 40 dernières années. Il y a eu une évolution notable des connaissances autour de ces infestations,

des méthodes employées pour leur contrôle et de la question d'intervention humaine.

La Great Barrier Reef Marine Park Authority (*l'Autorité du Parc de la Grande Barrière de Corail)* travaille en collaboration étroite avec des partenaires stratégiques pour gérer en continu la remédiation et la surveillance des acanthasters planci de la Grande Barrière.

Depuis 2012, l'Authority a mené un programme de contrôle avec des partenaires du tourisme et de la recherche, à l'aide d'un ou deux navires qui visaient les récifs les plus précieux du parc marin.

En août 2018, l'Authority a augmenté sa capacité en matière de contrôle de l'acanthaster planci, avec l'addition de prestataires supplémentaires chargés du contrôle, afin d'offrir plus de navires et d'équipages qualifiés. Ce programme de contrôle élargi couvrira des aires de récifs plus étendues, permettra une intervention plus rapide en cas d'infestation d'acanthaster et recueillera des données fiables et de meilleures qualités afin de mieux guider les efforts de gestion de cette étoile de mer.

Outre l'éradication de l'acanthaster planci, les prestataires peuvent également être mobilisés pour surveiller les récifs de corail et apporter du soutien à la recherche et à l'élaboration de nouveaux outils pour améliorer le contrôle de l'acanthaster et protéger la couverture corallienne.

© Commonwealth d'Australie (Great Barrier Reef Marine Park Authority), photographe : Daniel Schultz

L'intensification du contrôle de l'acanthaster dans le Parc marin est une initiative majeure qui fait partie du Reef Blueprint for Resilience (*Plan directeur de la Grande Barrière de Corail pour la résilience*) de la Great Barrier Reef Marine Park Authority.

Ce plan décrit les mesures qui vont être prises par l'Authority et ses partenaires pour augmenter la résilience de la Grande Barrière.